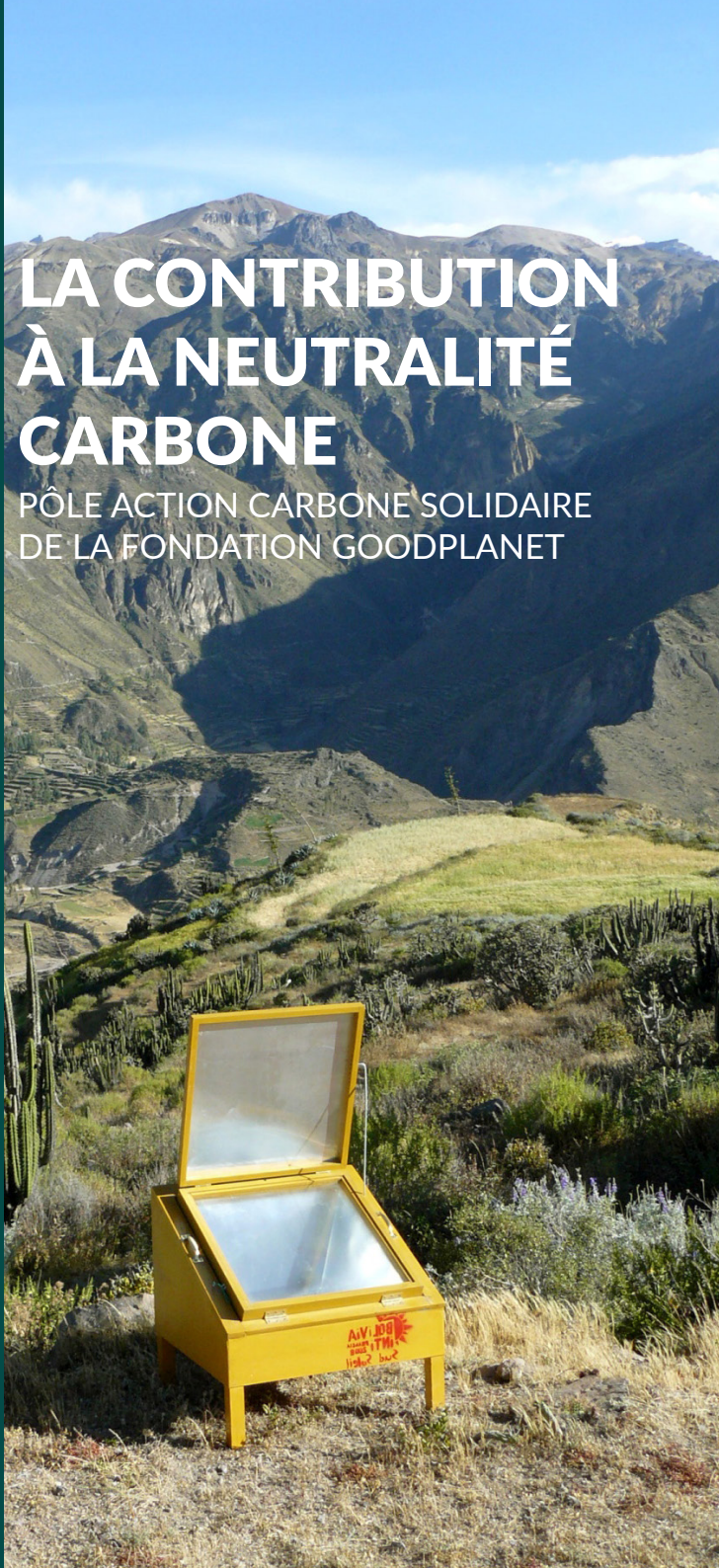


LA CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE

PÔLE ACTION CARBONE SOLIDAIRE
DE LA FONDATION GOODPLANET

ACTION
Carbone
SOLIDAIRE

FONDATION
GoodPlanet





SOMMAIRE

P.4	Introduction
P.6	1. Éclairage sur la nouvelle notion de contribution à la neutralité carbone A. Qu'est-ce que la neutralité carbone mondiale ? B. Pourquoi passer du terme «compensation» à celui de «contribution» ? C. Quel est le nouveau processus de contribution à la neutralité carbone mondiale ?
P.12	2. Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre auprès de la Fondation Goodplanet A. Valorisation des ordures ménagères au Cameroun, au Togo et à Madagascar B. Production et diffusion de cuiseurs solaires en Bolivie
P.16	3. Communication d'un organisme après avoir contribué à la neutralité carbone mondiale auprès de la Fondation Goodplanet



INTRODUCTION

Si vous êtes une entreprise souhaitant s'engager dans une démarche environnementale, vous avez sûrement déjà entendu parler de la **compensation carbone volontaire**, et vous souhaitez peut-être vous aussi atteindre l'**objectif de neutralité carbone** à l'échelle de votre entreprise.

La Fondation GoodPlanet a fondé l'un des premiers programmes de compensation carbone en France, en 2006. Conscient de l'intérêt suscité par la compensation carbone volontaire auprès des entreprises, et croyant sincèrement aux capacités de cet **outil dans la lutte contre le changement climatique**, le pôle Action Carbone Solidaire de la Fondation GoodPlanet souhaite aujourd'hui s'engager vers une nouvelle définition de la compensation carbone volontaire, la **contribution à la neutralité carbone**. Ce travail ne s'effectue pas seul, mais en adéquation avec les préconisations du référentiel «**Net Zero Initiative**» porté par le

cabinet Carbone 4, l'ADEME, du **Label Gold Standard**, partenaire international labélisant les réductions carbone de nos projets de terrain. Nous avons donc opté pour de nouveaux termes et une nouvelle définition du mécanisme de compensation carbone volontaire. Ainsi, nous souhaitons faire évoluer le terme de «**compensation carbone volontaire**» vers celui de «**contribution à la neutralité carbone**», telle que ci-après :

La contribution à la neutralité carbone mondiale (anciennement compensation carbone volontaire) est un mécanisme qui permet d'avoir un impact positif sur l'environnement, les communautés les plus vulnérables et la neutralité carbone en dehors de son périmètre d'activité, en participant au développement de projets favorisant la réduction ou la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.



© Yann Arthus Bertrand, *Fumées des usines de traitement de minerais à Norilsk*
Kraï de Krasnoïarsk, Russie (69° 19' 18,68" N – 88° 15' 27,43" E)

“Notre mission est d’accélérer la transition écologique et solidaire en agissant avec et pour les populations vulnérables contre le réchauffement climatique.”

Matthieu Jousset
Directeur du Pôle Action Carbone Solidaire

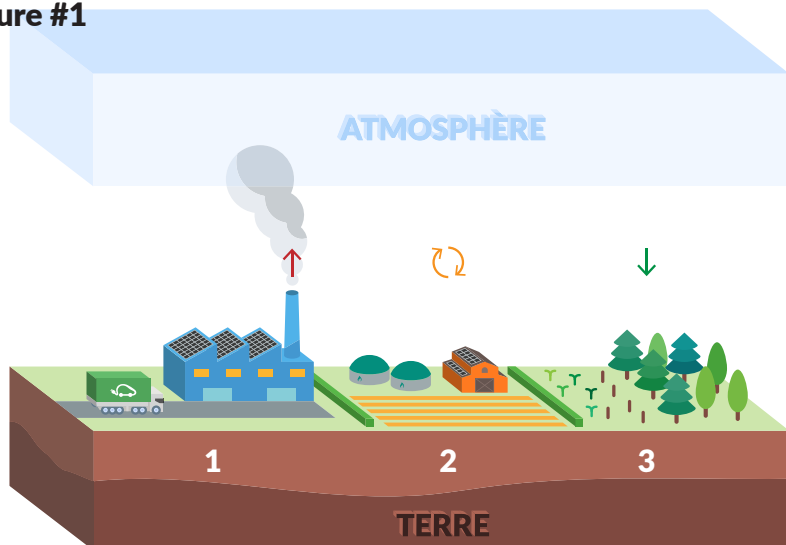


1) LA CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE : ÉCLAIRAGE

Face à l'urgence climatique, la contribution carbone a deux objectifs. Tout d'abord accorder une nouvelle place à la finance carbone, avec un changement dans la communication. La neutralité carbone se définit avant tout comme un équilibre entre les émissions

de gaz à effet de serre (GES) d'un côté et leur absorption par les puits de carbone de l'autre, et non par l'achat de crédits carbone. De plus, elle a pour objectif de replacer la neutralité dans un contexte local, régional et mondial.

Figure #1



Source : Net Zero Initiative

- 1 Réduire ses émissions de GES
- 2 Réduire les émissions hors de sa chaîne de valeurs ou par la vente de services / produits bas carbone
- 3 Développer la séquestration des émissions de gaz à effet de serre

LÉGENDE

a) Qu'est-ce que la neutralité carbone mondiale ?

En 2015, la COP 21, a débouché sur l'**Accord de Paris** et y a inscrit le concept de neutralité carbone. En effet, les pays signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à **limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C et si possible à 1,5°C d'ici 2100.**

La neutralité carbone mondiale se définit comme un **équilibre entre les sources d'émissions de GES et les puits de carbone.** Afin d'atteindre l'objectif défini par l'Accord de Paris, elle doit être atteinte d'ici 2050. Ceci implique donc une **réduction drastique des émissions de GES d'origines anthropiques et une augmentation des puits de carbone**, que sont les espaces naturels tels que les forêts, les océans, les sols ainsi que quelques procédés technologiques de séquestration artificielle encore en cours de développement à l'heure actuelle. Il ne faut pas oublier que cet objectif de neutralité carbone est intrinsèquement lié à un facteur temps. En effet, si les concentrations de CO₂ dépassent les seuils limites préconisés par le GIEC, l'objectif

de limite de la température à 2°C sera compromis.

Ainsi, l'objectif de neutralité carbone est avant tout un objectif planétaire à échéance 2050. C'est dans ce contexte d'urgence climatique que votre contribution à l'échelle de votre entreprise s'inscrit. Cet objectif a été décliné à l'échelle française dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, avec l'objectif de réduire nos émissions sur le territoire, actuellement chiffrées/évaluées à 470 millions de tonnes de CO₂eq, de 75% de 2015 à 2050. La Fondation GoodPlanet a choisi de faire de la réduction des émissions de GES une priorité pour les entreprises et un nouveau pilier central du pôle Action Carbone Solidaire.

b) Pourquoi passer du terme «compensation» à celui de «contribution» ?

Le concept de compensation carbone volontaire repose sur l'hypothèse que l'impact d'une tonne carbone émise quelque part peuvent être neutralisé par la séquestration ou la réduction d'une autre tonne de carbone ailleurs. Pourtant, rien n'est moins sûr scientifiquement, et l'urgence climatique associée à l'objectif de neutralité carbone demande aux entreprises de réduire drastiquement leurs émissions de GES avant 2050. En vérité, **la tonne de CO₂eq neutralisée c'est celle qui n'est pas émise.**

La Fondation GoodPlanet souhaite désormais invoquer le cadre « **Mesurer – Réduire – Contribuer** ». De ce fait, la démarche du pôle ACS est d'assurer que l'étape **Mesurer** est effectuée de façon complète et représentative de la réalité, ainsi que de remettre le pilier **Réduire** au centre de la démarche. La **Contribution** ne doit être envisagée qu'une fois que les 2 premières étapes aient bien été engagées.

Ce que nous souhaitons changer avec le nouveau terme « contribution » c'est l'idée sous-entendue par celui de « compensation » que l'achat de crédits carbone et donc l'action de compensation carbone, supprime des émissions induites et **puisse ralentir l'effort de l'entreprise pour réduire ses émissions.** En effet, à l'heure de l'urgence climatique, il devient difficilement compréhensible qu'une entreprise puisse augmenter son bilan carbone et se réclame en même temps d'être neutre en carbone par l'achat de crédits. Même si ces projets permettent réellement de réduire les émissions de CO₂, les émissions de l'entreprise n'en sont pas réduites pour autant. Il faut donc modifier en amont ou en parallèle les modèles de développement pour qu'ils deviennent bas carbone et agir pour rendre nos entreprises et nos activités compatibles avec l'objectif d'un monde 2°C. Nous sommes tous responsables de la réduction des émissions mondiales de GES et de la sauvegarde de notre planète.

Le terme contribution est ainsi plus inclusif et permet de restituer l'entreprise non pas comme une entité individuelle qui peut s'autodéclarer «neutre en carbone», mais bien comme un acteur faisant parti des systèmes interdépendants et y ont un impact sur le changement climatique. L'entreprise contribue à son échelle en réduisant l'impact carbone sur le périmètre de ses activités et participe en dehors de son

périmètre d'activité en finançant des projets de réduction ou de séquestration d'émissions.

c) Quel est le nouveau processus de contribution à la neutralité carbone mondiale ?

La Fondation GoodPlanet encourage l'adoption du cadre **Mesurer – Réduire – Contribuer**. La démarche du pôle Action Carbone Solidaire est d'assurer que l'étape de la **mesure** des émissions de GES générées par l'organisation est effectuée de la façon la plus exhaustive possible. Nous souhaitons, dans un second temps, accompagner les acteurs économiques, soit par un plan d'action, soit sur une **trajectoire de neutralité carbone**, là encore en fonction de leur profil. Enfin,

soit en parallèle de la réduction ou bien après, **contribuer** à la neutralité carbone. Cela peut se faire soit à travers un soutien à des projets de réduction ou bien de séquestration d'émissions.

Les projets de réduction concernent des projets qui grâce à l'apport d'une nouvelle technologie plus efficace pour la cuisson, par exemple des cuiseurs solaires en Amérique latine, va permettre à des populations de ne pas ou de moins émettre de GES.

Les projets de séquestration, sont quant à eux des projets qui reposent sur le vivant, plus particulièrement sur ce qu'on appelle les puits de carbone naturels, entre autres les forêts ou les sols, et qui permettent d'absorber le carbone présent dans l'atmosphère.

Le pôle Action Carbone Solidaire s'est aujourd'hui concentré sur des projets de réduction des émissions de GES garantissant une permanence de réductions d'émissions. Il n'est en revanche pas exclu que GoodPlanet puisse développer, à l'avenir, des projets de séquestration qui garantissent un niveau de permanence important.

La nouvelle notion de contribution à la neutralité carbone mondiale change la vision de neutralité carbone à l'échelle de l'entreprise. Nous avons fait le choix de passer d'une logique permettant de soustraire, à des émissions induites, des crédits carbone, à une vision qui comptabilise séparément l'achat de crédits carbone. Dans les faits, la soustraction des crédits carbone aux émissions générées par une organisation

n'a jamais été permise par les méthodologies de calcul des émissions existantes (comme le Bilan Carbone de l'ADEME ou encore le GHG Protocol).

Une organisation peut avoir 3 impacts positifs sur le climat : en réduisant ses émissions en dehors de son périmètre et enfin, en participant au renforcement des puits de carbone.

La figure 2 permet de mieux comprendre cette triple comptabilité. Issue de la NZI, elle présente deux niveaux de lecture : le premier illustre l'objectif de neutralité carbone à l'échelle mondiale, et donc l'équilibre entre les sources et les puits de carbone, et l'autre niveau le présente l'échelle de l'entreprise.

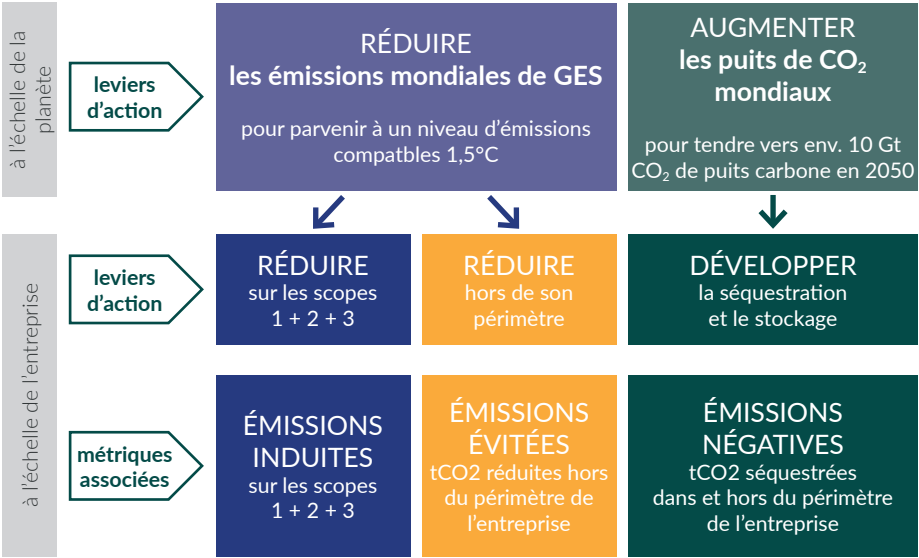
D'un côté nous avons les émissions induites, ce sont les émissions générées par les activités d'une organisation. Le premier axe d'action est donc la mesure et quantification de ces émissions via l'établissement d'un Bilan carbone. Suite à cette première mesure, l'organisation doit développer un plan d'action réduisant ses émissions afin de rendre son activité compatible avec la trajectoire

mondiale à 2°C voir 1,5°C. via, par exemple, l'achat de crédits carbone labellisés sur des projets de séquestration des émissions de CO₂éq.

Nous avons ensuite les émissions évitées. Ce sont les émissions réduites en dehors du périmètre de l'entreprise via l'achat de crédits carbone labellisés sur des projets de réduction des émissions de CO₂éq.

Nous avons enfin les émissions négatives. Ce sont les émissions séquestrées dans ou en dehors du périmètre de l'entreprise

Figure 2 : les différents types d'émissions et d'actions possibles en entreprise



2) LES PROJETS DE CONTRIBUTION DE GOODPLANET

a) Programme Africompost

Thématique du projet

 Valorisation des ordures ménagères

Localisation

Lomé au Togo, Dschang au Cameroun et Mahajanga et Antananarivo à Madagascar



Dates 2008-2024

Partenaires

Labels Gold Standard - VERRA



Le tri et le compostage permettent d'améliorer la gestion locale des ordures ménagères, tout en réduisant leur impact sur l'environnement. En outre, la production de compost contribue au développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement et s'accompagne de la création d'emplois pour les populations les plus défavorisées. Depuis le début du projet, près de 70 000 tonnes d'ordures ont été traitées.

Indicateurs clés sur le site de Dschang

Le traitement d'**1 tonne d'ordures** a permis d'éviter l'émission de **0,73 tonne de CO₂eq** entre 2017 et 2019.

Entre 2018 et 2019, le traitement d'**1 tonne d'ordures** a permis la production de **100kg de compost**.

b) Production et diffusion de cuiseurs solaires dans les Andes

Thématique du projet

🔥 Accès à une énergie durable, renouvelable et gratuite

Localisation

Région de La Paz en Bolivie

Dates 2021-2022

2ème phase du projet soutenu grâce aux crédits carbone obtenus par une précédente collaboration entre 2007 et 2019



Partenaire



Label A l'étude

Un cuiseur solaire est une caisse en bois isolée, à l'intérieur de laquelle se trouve une caisse en aluminium, le tout recouvert d'un double vitrage pour produire l'effet de serre. La diffusion de cuiseurs solaires

permet de limiter les pressions sur les forêts andines et garantit l'accès à une ressource propre et durable. Chaque cuiseur solaire permet d'éviter environ 1 tonne de CO₂eq par an.

Indicateurs clés

Entre 2007 et 2019, 4 755 cuiseurs solaires ont été installés
1 tonne de CO₂ est évitée par l'utilisation d'un cuiseur solaire.
Réduction de la consommation de bois (58%), de gaz (57%),
et de bouse séchée (78%) entre 2007 et 2019.

3) LA COMMUNICATION APRÈS LA CONTRIBUTION

Le pôle Action Carbone Solidaire invite réellement les organismes contributeurs à communiquer autour des actions de réduction mises en place au sein de leurs chaînes d'activités. Parce que la lutte contre le changement climatique est un combat global qu'il faut mener en collaboration avec tous les acteurs de la société, il est aussi important de sensibiliser les acteurs et collaborateurs de son organisation sur cette démarche engageante d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone mondiale.

Pour communiquer de façon plus précise autour des projets de contribution carbone, nous vous proposons cet exemple de communication :

« [Nom de votre organisation] veille à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à ses activités et soutient un /des projet(s), permettant la réduction de [XX]

tonne(s) de CO₂eq en dehors du périmètre de ses activités. [Nom de votre organisation] contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone mondiale ».

Vous disposez également du certificat de contribution carbone, et des fiches projets que vous pouvez mettre en avant auprès de vos clients afin que ceux-ci se familiarisent avec nos projets de terrain soutenus par votre contribution.

En ce qui concerne l'utilisation du logo dans vos documents de communication, celle-ci n'est possible qu'après un engagement partenarial entre votre organisme et la Fondation GoodPlanet, pour un montant de contribution annuel d'au moins 10 000 euros. La mention de la Fondation GoodPlanet, sans utilisation du logo, est quant à elle possible sans montant de contribution financière minimale.



Contact

Matthieu Jousset

Directeur du pôle Action Carbone Solidaire

matthieu@goodplanet.org

01 48 42 76 01

06 20 80 42 50

Fondation GoodPlanet

Domaine de Longchamp

1, Carrefour de Longchamp

75116 Paris

GoodPlanet.org